



NOTICE D'INFORMATION

« ORGANISATION ET GESTION DU CHALLENGE MOBILITE »

1 INFORMATION AU NIVEAU DU RECUEIL DES DONNEES (FORMULAIRE)

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'organisation et à la gestion du « Challenge Mobilité ».

2 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'organisation du « Challenge Mobilité » nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

2.1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

2.1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'organisation et la gestion du « Challenge mobilité » .

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires :

- De communiquer sur toutes les informations liées au « Challenge Mobilité » : dates et modalités d'inscription, mise à disposition et distribution des supports de communication fournis par la Région (kits), publication des résultats, etc.
- De gérer les inscriptions au « Challenge Mobilité » sur la plateforme web dédiée
- D'organiser la cérémonie de remise des prix dans le cadre du « Challenge Mobilité » (gestion des inscriptions, envoi des invitations)

2.1.2 BASE LEGALE

Article n°6 (e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n°2016/679). Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

2.2 DONNEES TRAITEES

2.2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives à des données d'identification et de contact (nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, adresse courriel) de la personne identifiée comme référent au sein de l'établissement participant à l'évènement.

2.2.2 SOURCE DES DONNEES

Ces informations sont recueillies auprès des entreprises participantes et/ou des salariés s'inscrivant au Challenge Mobilité.

2.2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à l'organisation et la gestion du « Challenge Mobilité ».

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, il est possible que la Région ne soit pas en mesure de traiter les inscriptions au Challenge Mobilité.

2.2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

2.3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne les participants au Challenge Mobilité, les agents de la Région autorisés ainsi que le personnel des sous-traitants de la Région.

2.4 DESTINATAIRES DES DONNEES

2.4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- *Les services de la Région autorisés*
- *Les sous-traitants de la Région*
- *Les relais locaux*

2.4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

2.5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données seront conservées pendant 3 ans à compter de la dernière date d'inscription au Challenge Mobilité.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

2.6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment : Sur la protection du transport des informations personnelles par un protocole de chiffrement (SSL/TLS) entre le navigateur internet du client et le serveur Sur le cryptage de certaines données telles que les mots de passe Sur le stockage sur un serveur sécurisé des données à caractère personnel dans un datacenter respectant la norme ISO 27001 Sur un engagement de confidentialité du personnel de la société Mon Univert

2.7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données ou les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

2.7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction des affaires juridiques,
1 esplanade François Mitterrand - CS 20033, 69269 Lyon Cedex 02.

2.7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des affaires juridiques
A l'attention du délégué de la protection des données (DPO)
1 esplanade François MITTERRAND - CS20033
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

2.7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.